CIAS | THONON agglomération

DEL2024-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMÉRATION

DU 17 DÉCEMBRE2024

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/12/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	2

-

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil
EXCUSES ABSENTS	ARMINJON Christophe, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, CHAMAYOU Rosy, DETURCHE Sandrine, FAUDOT Claudine, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, VENNER Laetitia, JAILLET Nicole
POUVOIRS	Mme JAILLET Nicole à Mme PLACE MARCOZ Isabelle Mme FAUDOT Claudine à Mme JORDAN Dominique

Secrétaire : Monsieur NEURY Jean

4 Convention la Passerelle

(Projet de convention en annexe)

Dans le cadre de ses missions de soutien à la gestion du service « le Môle », le CIAS verse chaque année une subvention à l'association « La Passerelle ».

L'association poursuit ses activités dans le domaine de l'hébergement et de l'accompagnement pour les 15 hommes isolés en situation de grande précarité, accueillis sur ce service.

Afin de permettre le versement de la subvention des exercices 2025 et 2026, il est proposé au Conseil d'Administration de signer la convention d'objectifs dans les mêmes conditions que la précédente.

Délibération :

VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 n° CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,
Vu le projet de convention entre le CIAS et l'association « La Passerelle »,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

APPROUVE	la convention d'objectifs entre l'association « la Passerelle » et le CIAS de Thonon Agglomération pour les exercices 2025 et 2026
AUTORISE	Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.
PRECISE	que les montants pour les exercices 2025 et 2026 s'élèvent à 64 400 € par année
PRECISE	que les crédits seront inscrits au budget annexe des exercices pendant toute la durée de la convention

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2024

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le